



HERMÈS

Communiqué de reprise

Dans une décision en date d'aujourd'hui, la Cour d'appel de Paris a confirmé la dérogation à l'obligation de déposer une offre accordée au groupe familial Hermès par l'Autorité des marchés financiers le 6 janvier dernier (voir avis AMF n° 211C0008 et n° 211C0024).

Comme annoncé hier, la cotation de l'action Hermès International (ISIN : FR0000052292 / Mnémonique : RMS) reprendra vendredi 16 septembre.